

Lettre aux élus

N° 24 - DECEMBRE 2010



Mots d'élus...

Jean-Karl Deschamps, Vice-Président du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

A VOS AGENDAS 21!

C'est en 1992, au sommet de la terre à Rio, que 178 pays ont adopté un plan d'actions global, l'agenda 21.

Un agenda 21, c'est une démarche qui permet de se donner des objectifs et un programme d'actions concrètes pour renforcer la prise en compte du développement durable sur un territoire. Il intègre à la fois des aspects sociaux, économiques et environnementaux. Tenant autant compte des caractéristiques locales que des enjeux planétaires, il traduit une volonté politique et s'élabore avec les acteurs locaux (associations, habitants...).

Le Parc naturel régional a décidé, en 2008, d'inciter les Communautés de communes de son territoire à s'engager dans ce type de démarche. Celles de La Haye-du-Puits et Sèves-Taute en Pays de Périers l'expérimentent avec l'aide du Parc naturel régional. Leur projet sera finalisé en 2011.

La charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est reconnue par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable, des Transports et du Logement "agenda 21 local" depuis juin 2010.



www.parc-cotentin-bessin.fr

Besoin d'aide ?

Une opération pilote dans les entreprises touristiques de la côte Est du Cotentin

Dans le cadre du "contrat territorial côte Est" en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'ADEME, la Région Basse Normandie et la CCI de Cherbourg, le Parc naturel régional a mené des pré-diagnostic de management environnemental dans les entreprises touristiques de la côte Est, de Saint-Vaast-la-Hougue à la baie des Veys. 31 entreprises y ont participé entre 2005 et 2009.

L'objectif est de sensibiliser les professionnels du tourisme à la prise en compte de l'environnement dans leurs activités en particulier sur les thèmes de l'eau, de l'énergie et des déchets.

- **Préserver** le "capital touristique" de sa région
- **Valoriser** l'image de son entreprise
- **Réduire** certaines charges d'exploitation
- **Inciter** sa clientèle à préserver l'environnement

Cette opération est également inscrite dans les engagements de la Charte Européenne du Tourisme Durable signée par le Parc naturel régional avec le réseau EUROPARC.

Les pré-diagnostic effectués au sein des 31 entreprises ont servi à :

- Apprécier leurs situations au regard de la réglementation,
- Identifier leurs enjeux environnementaux,
- Évaluer l'organisation mise en place pour traiter des questions d'environnement,
- Dresser un état qualitatif de leurs situations environnementales,

- Mettre en évidence leurs points forts et leurs points faibles,
- Identifier et hiérarchiser les améliorations possibles avec quelques éléments de coûts,
- Communiquer les objectifs du Parc naturel régional aux acteurs économiques.

Ce travail a donné lieu à 25 fiches regroupant des témoignages valorisant l'expérience de ces entreprises et des informations essentielles pour aborder la performance environnementale. Les thèmes suivants sont abordés : assainissement, piscines, aire d'accueil pour camping-cars, espaces verts, éco-gestion, équipements économes et énergies renouvelables.



Les entreprises du territoire disposent aujourd'hui d'un outil de sensibilisation pour s'engager dans une démarche plus respectueuse de l'environnement.

Fiches disponibles sur www.parc-cotentin-bessin.fr
rubrique Téléchargements / Documents /
Économie - Environnement

Pour en savoir + : Odile PIERRE et
Nathalie LAVILLONNIERE - 02 33 71 61 90

Dépôt légal à parution : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 2050 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Rolande BRÉCY

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Credits photos : © Conseil Régional Basse-Normandie - E. Meyniel

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales

Imprimeur Le Révérend SAS - Valognes



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Que fait le Parc ?

Accueillir des chauves-souris chez soi

Discrètes et nocturnes, petites et silencieuses, les chauves-souris sont bien souvent l'objet de croyances infondées. Ce sont des animaux inoffensifs pour l'homme qui ne s'accrochent pas dans les cheveux ! Elles ne dégradent pas les matériaux et n'en apportent pas pour construire des nids. Ce sont au contraire des alliées très utiles pour réguler les insectes (une pipistrelle consomme environ 3 000 moustiques par nuit) et fournir un engrais biologique grâce à leur guano. A la belle saison, les chauves-souris s'installent dans les fissures des arbres, les ponts mais aussi les habitations. Elles trouvent refuge dans différents types de bâtiments qu'ils soient anciens ou récents, habités ou pas, grands ou petits. On peut aussi bien les retrouver dans les combles qu'entre deux pierres. Les espèces les plus fréquentes dans les constructions humaines sont les pipistrelles, les oreillardes et la sérotine commune. On trouve aussi des espèces plus rares comme les rhinolophes ou le grand murin.

En 2007 et 2008 : 136 communes ont été visitées, 171 sites inventoriés (églises, combles des mairies, bâtiments communaux divers) ; ¼ des sites ont révélé la présence de chiroptères.

Au-delà des données acquises sur la répartition des espèces, ce travail a permis de mettre en évidence les problèmes d'accessibilité des bâtiments pour les chauves-souris. Le souci d'éviter la colonisation des églises par les pigeons conduit souvent à les rendre inaccessibles pour l'ensemble de la faune.

En Europe, depuis une cinquantaine d'années, on assiste au déclin généralisé des populations de chauves-souris. En leur laissant un peu de place dans nos bâtiments, on peut participer à leur sauvegarde.

Le Parc naturel régional vient d'éditer **Accueillir des chauves-souris** dans sa collection « conseil ».

Disponible à la Maison du Parc ou sur www.parc-cotentin-bessin.fr rubrique Téléchargements / Documents / Eau - Environnement



Pour en savoir + : Nicolas FILLLOL
nfillol@parc-cotentin-bessin.fr

D'autres l'ont fait ! TRAME VERTE ET BLEUE

Le paysage est constitué d'une mosaïque de milieux : landes, zones humides, forêt, cours d'eau... abritant des espèces qui leurs sont propres. L'activité humaine a tendance peu à peu à fragmenter ces milieux, à les isoler les uns des autres et finalement à réduire les connections nécessaires à la circulation des espèces.

L'objet de la trame Verte et Bleue (TVB) est d'identifier ces connections (ou corridors), de rechercher des solutions pour les maintenir ou de les restaurer afin d'assurer un meilleur fonctionnement écologique du paysage.

La loi Grenelle 2 a retenu la TVB comme un enjeu majeur de l'aménagement du territoire et préconise sa prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Afin d'anticiper sa mise en œuvre le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et Bessin a souhaité réaliser en 2009 un test d'identification de la TVB.

La Communauté de communes de Lessay et la commune de Lessay ont accepté de se prêter à cette expérience pour une déclinaison à l'échelle du PLU. Elle s'est achevée en 2010. Il s'agissait de mettre au point une méthode qui puisse être transférable sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional. L'expérience acquise sur le secteur de Lessay permet de proposer le même type de démarche aux autres Communautés de communes. En effet, cette échelle de travail semble pertinente pour élaborer la TVB et abonder la réflexion sur les documents d'urbanisme intercommunaux notamment. En 2011 les Communautés de communes de Sèves-Taute en Pays de Périers et de La Haye-du-Puits vont élaborer leur Trame Verte et Bleue en liaison avec leur agenda 21...

Pour en savoir + : Parc des Marais
Jean-Baptiste WETTON - jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du comité syndical du 16 septembre et des bureaux du 4 octobre et du 18 novembre 2010

- Fonds de sauvegarde terre-chaume
4 restaurations de façades ou pignons

Graignes-Mesnil Angot	coût 41 018,00 €	aide 4 000 €
Moon-sur-Elle	coût 17 914,85 €	aide 3 583 €
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	coût 28 037,83 €	aide 4 000 €
Tribehou	coût 4 852,13 €	aide 970 €
- Politique culturelle d'aide aux porteurs de projets
Manifestation « Un jour pour l'arbre et l'environnement » à La Cambe aide 1 000 €.

Madame Rolande BRECZY, Présidente, les membres du Bureau et l'ensemble de l'équipe du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

